



Possibilité de Prolongation de visa

Par **loumer**, le **18/01/2013** à **17:10**

pour citoyenalpha

merci pour votre réponse

juste pour me rassurer en cas de demande de visa court séjour (ex durée de visa 3 mois), est ce que j'ai droit à une prolongation auprès de la préfecture, s'il y aura accouchement en france? et vis à vis au consulat est ce que le dossier du RF bloquera ma demande de visa court séjour?

cordialement

Par **citoyenalpha**, le **19/01/2013** à **05:22**

Bonjour,

Un visa court séjour peut être prolongé par l'autorité préfectorale mais uniquement dans le cas de la force majeure. Il conviendra de déposer la demande le plus tôt possible suite à l'évènement et de se conformer à la décision administrative.

le dossier de demande en regroupement familial serait rejeté faute d'avoir quitté le territoire français avant l'expiration du visa suite à inscription au fichier consulté par les consulats avant délivrance des visas.

Restant à votre disposition